




Règlementations Spéciales Offshore World Sailing

CATEGORIE 2 et CATEGORIE 3 avec Radeau de Sauvetage Catégorie 2 et Transpondeur AIS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU MATERIEL DE SECURITE

Ce formulaire doit être rempli par le responsable du bateau et remis lors de la confirmation de l'inscription.

Du jeudi 19 juillet au lundi 23 juillet, une équipe de contrôleurs course au large, de la Fédération Française de Voile sera présente au port la Trinité-sur-Mer pour procéder à des contrôles de sécurité.

NOM du bateau pour la course : **NO LINIT - BMP.**
 NOM de baptême : **NO LINIT**
 N° de Voile : **FRA 177**
 Longueur de coque : **18 m.**
 N° MMSI : **227 354 860**
 INDICATIF VHF : **FAC 8701**
 Quartier maritime : **LORIENT**
 N° de téléphone portable (porté en régate) : **06 800 56 593 .**
 N° téléphone satellite (si porté) : **00 881 6777 23 593 .**
 Nom de la personne ayant rempli cette attestation : **Yann Naricicy**
 Signature : 
 Tel portable : **06 800 56 593**
 E mail : **yann.m@nolimitmarin.fr.**
 EMPLACEMENT au Ponton : **Pole Condec**

Ce formulaire a pour but d'aider le propriétaire à vérifier la conformité du bateau et de ses équipements aux Réglementations Spéciales Offshore (RSO). Cette liste n'est pas exhaustive et vous devez vous référer à la version complète des RSO incluant les prescriptions et recommandations de la Fédération Française de Voile :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RSO_2016_2017.pdf

Les extraits des RSO ci-dessous sont d'une importance particulière

1.02	Selon la Règle fondamentale 4 des RCV un bateau est seul responsable de sa décision de participer à une course ou de continuer à courir. La sécurité d'un bateau et de son équipage est la seule et inaliénable responsabilité de la personne en charge du voilier, qui doit faire tout son possible pour s'assurer que le bateau est pleinement gréé, parfaitement en état de naviguer, et conduit par un équipage expérimenté qui a suivi des entraînements appropriés et qui sont physiquement apte à affronter le mauvais temps. La personne en charge doit également assigner une personne pour prendre en charge cette responsabilité dans le cas où elle-même serait dans l'incapacité de le faire.		
2.02	Un bateau peut être inspecté à tout moment. S'il n'est pas conforme aux Réglementations Spéciales, son inscription pourra être refusée, il pourra être disqualifié ou faire l'objet d'une protestation.		
2.03.1	Tout l'équipement prescrit doit être en parfait état de fonctionnement ; il doit être vérifié, nettoyé et révisé régulièrement. Lorsqu'il n'est pas utilisé, il doit être stocké dans des conditions qui minimisent sa détérioration. Il doit être facilement accessible. Le type d'équipements, tailles et capacités, doivent de plus être adaptés à la taille et au programme de navigation du bateau.		
	Demandez-vous à chaque équipier s'il n'a pas de problèmes médicaux ?	OUI	NON
	Savez-vous traiter les problèmes de santé propres à votre équipage (ex : maladies de coeur, asthme)?	OUI	NON
3.08	Panneaux de descente		
	Le panneau de descente est-il équipé d'un système de fermeture solide qui peut-être manœuvré de l'extérieur et de l'intérieur?	OUI	NON
	Les panneaux de descente sont-ils bien attachés au bateau pendant qu'il est au large	OUI	NON
3.09	Cockpits		
	Toutes les ouvertures dans la coque (par exemple : les couvercles des coffres) peuvent-elles être fermées et verrouillées solidement ?	OUI	NON

3.14	Balcons, chandeliers, Filières		
	Note: le cordage HMPEDyneema / Spectra est interdite par les Règlements Spéciales Offshore World Sailing pour les monocoques catégories 1, 2 et 3	OUI	NON
	Toutes les sections de vos filières sont-elles en câble métallique? Des transfilages servant à tendre les filières sont autorisées s'ils sont inférieurs à 100 mm de longueur.	OUI	NON
	Le balcon avant est-il continu, sans interruption ou partie abaissée à l'avant?	OUI	NON
	Si non, est-il conforme à la RSO 3.14.1	OUI	NON
	Vos filières, balcons, etc. sont-ils continus tout autour du bateau aux deux niveaux?	OUI	NON
	Vos chandeliers sont-ils séparés d'un intervalle n'excédant pas 2.20m, y compris au niveau du tableau arrière?	OUI	NON
	Chaque filière est-elle bien tendue	OUI	NON
4.04	Lignes de vie		
	Les propriétaires doivent s'efforcer de réduire au minimum les endroits où les équipiers doivent se détacher.	OUI	NON
	Votre bateau est-il équipé de lignes de vie ?	OUI	NON
	Quelle est la date de leur dernier contrôle ou remplacement ?		
	Un équipier peut-il s'attacher à un anneau (pad-eye) ou à une ligne de vie avant de monter sur le pont ?	OUI	NON
3.27	Feux de navigation		
	Quelle est la disposition de vos feux de navigation principaux (tricolores en tête de mât, ou feux avant et arrière)?	<i>Feux Côté et AR</i>	
	Feux de navigation conformes au RIPAM ?	OUI	NON
	Feux de navigation de remplacement alimentés ?	OUI	NON
	Source d'alimentation des feux de réserves?		
	Les feux de navigations de remplacements sont-ils aussi puissant que les principaux ?	OUI	NON
4.15	Barre de secours		
	Barre de secours à bord?	OUI	NON
	Quand l'avez-vous essayé pour la dernière fois ?		
4.16	Gréement dormant		
	Outils pour sectionner le gréement dormant ?	OUI	NON
	Avez-vous testé ce matériel ?	OUI	NON
4.25	Couteau de cockpit		
	Avez-vous un couteau solide, bien affûté et sûrement attaché, avec son étui, à poste dans le cockpit?	OUI	NON
4.12	Tableau d'emplacement de matériel de sécurité affiché ?	OUI	NON
2.03.2	Les équipements lourds sont-ils arrimés de façon à résister à un chavirage à 180° ?	OUI	NON

3.29	Equipement de communication	OUI	NON
	Transpondeur AIS pouvant transmettre et recevoir pour la durée de la course ?	OUI	NON
	Antenne VHF de secours ?	OUI	NON
	VHF de secours portable et étanche ?	OUI	NON
	Antenne en tête de mât de 38 cm minimum ?	OUI	NON
3.12	Le pieds de mât repose-t-il sur la quille ?	OUI	NON
3.21	Réservoirs d'eau potable et eau potable		
	9 litres d'eau potable d'urgence en container(s) séparé(s) ?	OUI	NON
3.23	Pompes de cale et seaux		
	Les poignées de pompe amovibles sont-ils assurés ?	OUI	NON
	Au moins une pompe de cale manoeuvrable, panneaux de pont, de descente, et coffres fermés	OUI	NON
	Le bateau est-il équipé d'au moins deux pompes de cales ? (Cat 2 Mo uniquement)	OUI	NON
4.03	Pinoches		
	Pinoches en bois fixées à proximité de chaque passe-coque ?	OUI	NON
4.05	Equipement pour combattre le feu		
	Deux extincteurs à poudre de 2 kg	OUI	NON
	Couverture anti-feu à côté de chaque installation de cuisine avec une flamme à l'air libre ?	OUI	NON
4.08	Manuel de premiers secours couvrant les soins d'urgence en mer ?	OUI	NON
	Trousse de premiers secours adaptée à l'équipage, aux conditions et à la durée de la course	OUI	NON
4.22	Bouées de sauvetage		
	Bouée de sauvetage avec une lampe à allumage automatique et ancre flottante ?	OUI	NON
Cat 2	Avez-vous une bouée de sauvetage supplémentaire à portée du barreur et disponible pour un usage immédiat, équipée d'un sifflet, d'une ancre flottante, d'une lampe et une perche équipée d'un pavillon ?	OUI	NON
Cat 2	Au moins une de vos bouées de sauvetage a une flottabilité permanente (par exemple mousse)	OUI	NON
	bouées de sauvetage marquées au nom du bateau et matériaux réfléchissants ?	OUI	NON
	Homme à la mer		
	Date du dernier entraînement de l'équipage à récupérer un homme à la mer ?	2017	
	Comment procéderiez-vous pour récupérer un homme à la mer ?		
Cat 2	GPS pouvant enregistrer et afficher la position d'un homme à la mer dans les 10 sec ?	OUI	NON
	Harnais de récupération avec aussière ?	OUI	NON

4.26 Cat 2 Cat 2	Voiles de tempête et de gros temps		
	Foc de gros temps, couleur hautement visible, avec N° de voile du bateau	OUI	NON
	Tourmentin, couleur hautement visible, avec N° de voile du bateau	OUI	NON
	Moyens d'attache permanents, indépendants de tout étai creux, pour fixation à l'étai	OUI	NON
	Voile de cape	OUI	NON
	GV arrisable d'au moins 40%	OUI	NON
4.06	Ancre		
	2 ancres adaptées avec chaîne et cordage, prêtes pour une utilisation immédiate (1 ancre et ligne de mouillage si LH<8.5m)	OUI	NON

Je soussigné..... Skipper du bateau.....

Certifie sur l'honneur, avoir à bord, l'équipement et matériel de sécurité rendu obligatoire par la législation de mon pays (D240 modifiée depuis le 01/05/2015), ainsi que le matériel listé dans ce document.

Date: 04/04/2018 . Signature du responsable du bateau

Directeur de course Sylvie VIANT Tel : +33 6 60 90 65 05

Jaugeur d'épreuve Jean Luc LAURENT Tél : + 33 6 15 17 08 51

4.19	EPIRB 406 MHZ - Une à bord ?	OUI	NON	
	15 Hex ID			
	Date d'enregistrement			
4.20	Radeau de survie	Loué	Acheté	
	Numéro de série			
	Capacité			
	Marque			
	Sac ou valise			
	Date de dernière révision			
	Date de prochaine révision			
	Spécification du radeau de survie :			
		SOLAS avec Pack SOLAS A	OUI	NON
		ORC	OUI	NON
		ISAF	OUI	NON
		Si ISO 9650 - Pack 2 (-24h) à bord ?	OUI	NON
	4.20.3.d)	Extrémité du bout de déclenchement amarré en permanence à un point d'attache solide du bateau	OUI	NON
4.20.3.e)	Radeau amené au niveau des filières ou mis à l'eau en moins de 15 secondes	OUI	NON	
4.23.1	4 feux rouges à main LSA III 3.2	OUI	NON	
	2 fumigènes orange LSA III 3.3	OUI	NON	
	Dates de préemption non dépassées ou - de 4 ans si pas de date	OUI	NON	
5.01	Gilets de sauvetage et harnais			
	1 gilet de sauvetage pour chaque membre d'équipage + 1 de réserve +1 cartouche de gaz de réserve	OUI	NON	
	Gilets marqués au nom du bateau ou de la personne qui le porte	OUI	NON	
	ISO 12402-3(150) : avec sifflet, lumière de secours, protection de visage, anneau de levage, système de gonflage au gaz, sangle sous cutale	OUI	NON	
	1 longe de 2 mètres/mousqueton à mi-longueur pour chaque membre de l'équipage + réserve (10% de l'équipage)	OUI	NON	
4.07	Lampes torche et projecteurs de recherche			
	un phare de recherche haute intensité adapté immédiatement disponible sur le pont pour rechercher de nuit un homme à la mer et pour éviter les collisions	OUI	NON	
	Une lampe flash en plus	OUI	NON	